ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Impact des auto-entrepreneurs sur le secteur de la coiffure

Question écrite n° 7940

Texte de la question

M. Philippe Bonnecarrère attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles, sur l'accélération de l'installation de *barber shops* dans les villes et villages. Si de nombreux avis sont favorables au régime des autoentrepreneurs en tant qu'ayant permis une forme de dynamique économique et en tout cas de développer les activités, la situation connue dans le monde de la coiffure ressemble à un dérapage. La suppression de l'installation avec le brevet professionnel conduit à une multiplication de salons dont on ne sait s'ils sont légaux ou illégaux, avec des tarifs sensiblement différents de ceux des coiffeurs traditionnels et dans des conditions qui peuvent laisser dubitatifs au regard des règles d'accessibilité, de normes électriques sans même se poser la question de la déclaration au registre des métiers. Entre respect des règles loyales de concurrence et préservation du dynamisme économique, une voie médiane doit pouvoir exister. Il lui demande si elle entend ou non prendre les initiatives pour permettre au secteur global de la coiffure de retrouver les conditions d'une concurrence loyale.

Données clés

Auteur : M. Philippe Bonnecarrère
Circonscription : Tarn (1re circonscription) - Non inscrit
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7940
Rubrique : Chômage
Ministère interrogé : Travail, santé, solidarités et familles
Ministère attributaire : Commerce, artisanat, PME, économie sociale et solidaire

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 1er juillet 2025, page 5747
Réponse publiée le : 15 juillet 2025, page